

Dossiers 18,19,20,21 : Explication de vote.

Chaque année, les délégués de services publics envoient un rapport annuel (financier et d'activités) à la mairie. Une commission, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée d'élus et de membres d'associations se réunit une fois par an pour assister à la présentation du rapport annuel de chaque délégué. Ce moment est très important : des questions sont posées et les échanges sont fructueux entre élus, représentants d'associations et délégués. C'est l'occasion aussi, pour les délégués, de faire part de leurs difficultés éventuelles, de formuler des demandes et d'évoquer leurs besoins. A l'issue de chaque présentation de rapport, la commission émet un avis qui figure sur le projet de délibération du conseil municipal qui suit.

D'habitude, la commission se réunit début juillet. Compte-tenu du confinement et des élections, elle devait se réunir deux mois plus tard. Le 9 juin, un courrier a été envoyé aux délégués, leur demandant d'envoyer leur rapport. Il avait été en effet prévu, à l'époque, que la commission se réunisse courant septembre, en tout cas avant le Conseil Municipal qui valide ces rapports.

Le 27 juillet, le conseil municipal a voté la liste d'élus et d'associations (Jura Nature Environnement, Udaf, Indecosa-CGT, Gaule Lédonienne) appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics locaux.

Or, aucune convocation à la Commission Consultative n'a été envoyée début septembre si bien que la commission ne s'est pas réunie avant le Conseil Municipal ! Nous avons seulement appris jeudi 24 septembre que la commission se réunirait le 04/11, soit plus d'un mois après le Conseil Municipal !

Nous sommes étonnés, voire choqués, de devoir valider des rapports alors qu'aucun avis de la commission n'a pu être formulé, qu'aucun échange n'a pu être réalisé entre élus, membres d'associations et délégués : cela n'est pas respectueux pour eux.

C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons pour ce dossier et pour les trois suivants. Cette abstention ne porte pas sur le fond, mais sur la forme.